



Propositions financières Budget Primitif 2013

Rapport n° CG/2012/103

Résumé :

Le présent rapport a pour objet le vote de crédits en matière de tourisme proposés au vu de la stratégie de développement établie de façon commune par le Département du Bas-Rhin, celui du Haut-Rhin et la Région Alsace.

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2013
PDT	Direction du Développement Economique, Territorial et International	4 431 330 €
	TOTAL	4 431 330 €

2141 – Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin

Crédits proposés au budget primitif 2013 : 2 688 000 €

Crédits inscrits au budget primitif 2012 : 2 800 000 €

Intégrant pleinement les enjeux et les objectifs prioritaires de la stratégie touristique Alsace, le budget de l'ADT 67 s'appuie sur la recherche permanente de complémentarité entre les organismes institutionnels du tourisme et un affichage cohérent de la Destination Alsace.

Les orientations s'inscrivent dans la continuité pour la mise en œuvre des missions confiées à l'ADT par la collectivité départementale, tant en termes de développement territorial et de promotion, au travers en particulier des nouveaux outils de communication, que pour ce qui concerne l'instruction et la gestion administrative des dispositifs départementaux de soutien au tourisme.

Clairement identifiée au sein de l'A.D.T, l'équipe des référents territoriaux est garante d'une animation territoriale forte.

Une subvention de 2 688 000 € est proposée pour accompagner l'ADT 67 dans son champ de missions.

2142 - Autres organismes à vocation touristique

Crédits proposés au budget primitif 2013 : 463 830 €

Crédits inscrits au budget primitif 2012 : 440 770 €

Dans le cadre des partenariats établis entre la collectivité départementale et différents organismes à vocation touristique tels que RÉSOT-Alsace qui fédère les Offices de tourisme d'Alsace, l'Office du tourisme de Strasbourg et de sa Région, l'Association départementale des Clubs Vosgiens, le Relais départemental du tourisme rural, le partenariat nouveau avec l'AJA qui œuvre dans le tourisme associatif, une enveloppe globale de 463 830 € est prévue. Cette dotation inclut le soutien au Rallye de France Alsace 2013 (240 000 €).

2144 - Hébergement touristique et restauration traditionnelle

Crédits proposés au budget primitif 2013 : 1 070 000 €
Crédits inscrits au budget primitif 2012 : 970 000 €

La performance des équipements touristiques marchands, plus particulièrement de l'hôtellerie, apparaît comme un enjeu majeur, reconnu comme tel par la stratégie Alsace, pour attirer et fidéliser les clientèles touristiques sollicitées par un éventail de formules et de destinations de plus en plus large.

Le dispositif commun à la Région et aux deux Départements de soutien à l'hôtellerie familiale et indépendante, mis en place en 2007, a impulsé une dynamique forte de renouvellement et d'amélioration de l'offre hôtelière alsacienne, notamment pour les équipements de loisir et de bien-être.

De la même façon, l'hébergement touristique chez l'habitant (gîtes et chambres d'hôtes) a connu une montée en gamme grâce à l'accompagnement de la collectivité départementale.

Un crédit, d'un montant total de 1 070 000 €, est proposé afin de permettre de répondre au mieux aux besoins de l'hébergement touristique dans le Bas-Rhin.

2145 – Autres équipements à vocation touristique :

Crédits proposés au budget primitif 2013 : 209 500 €
Crédits inscrits au budget primitif 2012 : 54 500 €

Les inscriptions budgétaires proposées concernent le soutien habituel à l'organisation du poste de secours du Mont Sainte-Odile et à la surveillance des sites touristiques pendant la saison estivale.

Des crédits nouveaux sont proposés pour l'organisation de l'exposition permanente dans les locaux du nouveau chalet du Champ du Feu qui ouvrira pour la saison hivernale 2012-2013 (50 000 €) ainsi que pour l'accompagnement du projet d'hébergement touristique social et solidaire porté par CARITAS Alsace à Marmoutier (100 000 €).

S'agissant du chalet du Champ du Feu, est rappelée l'opération de construction, après démolition de la totalité des immeubles existants, d'un nouveau bâtiment qui abritera les missions d'intérêt général assumées par le Département sur le site du Champ du Feu.

Le projet, d'une surface utile d'environ 700 m², intégrera principalement un espace d'accueil du public, comprenant notamment des salles hors sac, un espace d'accueil dédié aux scolaires, un point d'information touristique rattaché à l'Office du Tourisme de la Vallée de la Bruche et une zone de garage pour les engins d'entretien des pistes.

La construction neuve sera traitée suivant une démarche de haute qualité environnementale selon la charte du Conseil Général, et avec l'objectif d'un bâtiment basse consommation d'énergie (standard BBC).

La fin des travaux et l'ouverture au public sont prévues pour le démarrage de la saison hivernale 2012-2013.

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

Code	Libellé Mode d'action	Crédits inscrits au BP précédent	Crédits proposés au BP
2141	Agence de développement touristique du Bas-Rhin	2 800 000,00 €	2 688 000,00 €
2142	Autres organismes à vocation touristique	440 770,00 €	463 830,00 €
2144	Hébergement touristique et restauration traditionnelle	970 000,00 €	1 070 000,00 €
2145	Autres équipements à vocation touristique	54 500,00 €	209 500,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la Commission de l'Economie, de l'Emploi et du Tourisme, et en accord avec la Commission des Finances et des Affaires Générales, le Conseil Général approuve l'ensemble des propositions d'inscriptions budgétaires exposées dans le rapport et traduites dans le budget primitif 2013, à savoir :

- l'inscription d'un crédit de 2 688 000 € en faveur de l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin (mode d'action 2141), avec faculté pour l'association d'affecter une partie de cette dotation au compte commun de l'ADT du Bas-Rhin et de l'ADT de Haute Alsace pour des actions communes de promotion et de commercialisation ;*
- l'inscription d'une enveloppe de 463 830 € en faveur de diverses associations à vocation touristique (mode d'action 2142) ;*
- l'inscription d'une dotation de 1 070 000 € pour l'hébergement touristique et la restauration traditionnelle (mode d'action 2144) ;*
- l'inscription d'un crédit de 209 500 € pour divers équipements à vocation touristique (mode d'action 2145).*

Strasbourg, le 19/11/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL